

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1058

29 avril 2008

SOMMAIRE

A2C S.à r.l.	50767	Global Real Estate S.A.	50776
Actio Conseil S.A.	50781	Granada S.A.	50771
Avanzia Bank S.A.	50759	Green Garden	50752
Atelier d'Architecture Extenso	50782	Humboldt Multi Invest B	50760
Avesta S.A.	50767	Immo Focus S.à r.l.	50779
Beneduk Trade Company	50765	IProc S.A.	50784
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT		Kenross Lux S.A.	50782
(Part II) (Luxembourg) S.A.	50740	Kullu S.A.	50760
Carnel S.A.	50771	Lagfin S.A.	50778
Chorfas S.A.	50772	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	50781
Com-Invest Management Rubens S.C.A.		LFG Capital SA	50761
.....	50778	LNG Immobilière S.à r.l.	50780
Com-Invest Management Wallmark		Lombardini International S.A.	50772
S.C.A.	50779	Lowell S.A.	50780
Compagnie Européenne de Promotion		LuxCo 78 S.à r.l.	50747
(C.E.P.) S.A.	50773	Mando (Luxembourg) Holdings I S.à.r.l.	
Criboi S.à r.l.	50776	50774
D.B.N. S.A.	50778	Marcom House S.A.	50769
Dela Re S.A.	50771	Marianoa Holding S.à r.l.	50777
Dengold Overseas Holding S.A.	50783	Marianoa Holding S.à r.l.	50777
D. E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l.		Mariooma Holding S.à r.l.	50768
.....	50760	MedLX1 S.A.	50760
Endurance HC FF&E S.à r.l.	50746	MMD Investment S.A.	50773
Endurance HC Iota S.à r.l.	50746	Morgiou Finances S.A.	50773
EPI Office 4 S.à r.l.	50778	Multiflags S.A.	50779
Etablissement Lutimmobil S.à r.l.	50774	NATEBO (Luxembourg) S.A.	50779
Europe Capital Partners V S.A.	50756	NRF Luxembourg S.A.	50752
Eurosquare 3 Investments S.à r.l.	50777	Paca Location S.à r.l.	50770
Fortyifty Holding S.à r.l.	50772	Paribas Trust Luxembourg S.A.	50759
Forum Ludis Holding S.à r.l.	50776	Punta S.A.	50783
Forum Ludis Holding S.à r.l.	50777	RBC Dexia Investor Services Participa-	
Francilienne S.C.A.	50780	tions S.à r.l.	50782
Frelander Holding S.à r.l.	50768	Rifferton Investments S.A.	50752
Frelander Holding S.à r.l.	50768	Roxy S.à r.l.	50780
Fun Car Rentals S.à r.l.	50776	Royal Real Estate S.A.	50771
Garage Paul Lentz S.A.	50739	Rubin Luxembourg S.A.	50766
GI International S.A.	50782	Rubus International S.à r.l.	50784
GKV Holding S.A.	50763		

Schockmel Claude s.à.r.l.	50770	Strike Club Management (Europe) S.A.	
Schotsman S.A.	50752		50781
SDI société de développement immobilier		Studio de la Danse S.à r.l.	50783
EUROPE S.A.	50739	Syngenta Securities S.A.	50772
Seisco Management S.à r.l.	50774	Taylor Management S.A.	50775
Seisco Management S.à r.l.	50774	Taylor Management S.A.	50775
Sinequanon Real Estate Services General		Taylor Management S.A.	50775
Partner S.A.	50770	Transmedia Services S.à r.l.	50763
SOCAL, société à responsabilité limitée		Transworld International Luxembourg	
.....	50769	S.A.	50769
Société d'Etude et de Construction S.A.		United Fund Management S.A.	50740
.....	50769	Veva S.A.	50783
STAR PETROLEUM Middle-East S.A.	50764		
STARPETROLEUM - SUDAN	50764		

Garage Paul Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 95.779.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 février 2008, acte n° 104 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Bîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Référence de publication: 2008048269/208/14.

(080052449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

SDI société de développement immobilier EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.620.

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SDI société de développement immobilier EUROPE S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.620, (ci-après la "Société"), constituée originairement sous la dénomination de "FINANCIERE DE TABORA S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1011 du 31 mai 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2668 du 21 novembre 2007,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BODEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot DIDERICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot DIDERICH, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Marie BODEN, expert-comptable, né à Luxembourg, le 14 juin 1954, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la Société.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BODEN; DIDERICH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008 Relation GRE 2008/1337. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2008

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008048253/231/67.

(080053003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**BNPP AM (Part II) Lux, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. United Fund Management S.A.).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED FUND MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 67.575) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 53 du 29 janvier 1999, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 140 du 4 février 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Gwendoline Boone, employée privée, résidant professionnellement à Hesperange.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Cécile Bruyant, employée privée, résidant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sophie Poncelet, employée privée, résidant professionnellement à Hesperange.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les nombres des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur 5.000 actions en circulation, 5.000 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des Statuts pour permettre le changement de dénomination de la Société de United Fund Management S.A. en BNP Paribas Asset Management (Part II) Luxembourg S.A.
 2. Modification de l'article 2 des Statuts pour notamment transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Hesperange.
 3. Modification de l'article 4 des Statuts pour préciser l'objet social de la Société.
 4. Modification des articles 5 et 18 des Statuts afin de remplacer la devise de référence du capital de la Société exprimé actuellement en francs suisse par l'euro.
 5. Modification de l'article 7 des Statuts afin de permettre au Conseil d'Administration de la Société de procéder à des augmentations de capital dans les limites du montant et du délai décrits audit article.
 6. Modification de l'article 8 des Statuts pour préciser les modalités d'élection des administrateurs par l'assemblée générale et préciser que ceux-ci sont rééligibles.
 7. Modification de l'article 9 des Statuts pour préciser les modalités de convocation du conseil d'administration.
 8. Modification de l'article 15 des Statuts pour permettre à l'assemblée générale de révoquer à tout moment le réviseur d'entreprises de la Société.
 9. Modification de l'article 16 des Statuts pour notamment préciser les modalités de convocation des assemblées générales.
 10. Refonte complète des Statuts.
 11. Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.
 12. Composition du Conseil d'Administration.
 13. Divers
- Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts afin de changer la dénomination de la Société de United Fund Management S.A. en BNP Paribas Asset Management (Part II) Luxembourg S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich et de modifier l'article 2 des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts pour préciser l'objet social de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de francs suisses en euros au cours de 1,- EUR = 1,5610 CHF et de modifier en conséquence les articles 5 et 18 des Statuts afin de remplacer la devise de référence du capital de la Société exprimé actuellement en francs suisse par l'euro.

Le capital social souscrit est ainsi fixé à EUR 116.840,- (cent seize mille huit cent quarante euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) et de modifier l'article 7 des Statuts afin de permettre au Conseil d'Administration de la Société de procéder à des augmentations de capital dans les limites du montant et du délai décrits audit article.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts pour préciser les modalités d'élection des administrateurs par l'assemblée générale et préciser que ceux-ci sont rééligibles.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des Statuts pour préciser les modalités de convocation du conseil d'administration.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts pour permettre à l'assemblée générale de révoquer à tout moment le réviseur d'entreprises de la Société.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts pour notamment préciser les modalités de convocation des assemblées générales.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts et d'adopter la version coordonnée ci-après des statuts:

Titre I.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme sous la dénomination de "BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A." en abrégé "BNPP AM (Part II) Lux".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la création, l'administration, la gestion et la promotion d'organismes de placement collectif et d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou étrangers non coordonnés ("OPC" et "OPCVM") et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des actions ou parts de ces OPC et OPCVM. La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des OPC et OPCVM. Elle pourra notamment, pour compte des OPC et OPCVM sous gestion, (i) donner tout avis et recommandation quant aux investissements à effectuer pour compte des OPC et OPCVM sous gestion, de conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et exercer pour compte des OPC et OPCVM sous gestion et des propriétaires de parts de ces fonds tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des fonds, (ii) procéder à l'ensemble des tâches liées à l'administration dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou parts des OPC et OPCVM, etc. Cette énumération n'étant pas exhaustive, mais simplement indicative,

La Société pourra exercer toutes activités utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est exprimé en euros (EUR) et est fixé à EUR 116.840,- (cent seize mille huit cent quarante euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société.

Art. 6. Forme des Actions.

(1) Les actions de la Société sont émises sous forme d'actions nominatives.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la Société, sous réserve cependant que, si le conseil d'administration refusait d'approuver un transfert, l'actionnaire cédant pourrait transférer ses actions à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun relativement au nombre total des actions en circulation (y non compris les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la Société à la date de l'offre divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre ne soit pas acceptée par les autres actionnaires. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa et tel que prévu par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 7. Augmentation et réduction de capital. Le capital social de la société pourra être porté à 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) sans émission d'actions nouvelles ou par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable jusqu'au 19 mars 2013 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital de la Société pourra être réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts.

Titre III.- Administration et surveillance

Art. 8. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sont rééligibles.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout candidat au poste d'administrateur non proposé à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires devra être élu par les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les administrateurs proposés à l'élection, et dont les noms figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle seront élus par la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, vice-président, de deux administrateurs ou de toute autre personne déléguée à cet effet, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux - adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par un administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute (s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des investissements de la Société (y compris le droit de signature) ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs de la Société, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Intérêt Opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute grave. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les données comptables, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise seront contrôlées par un réviseur d'entreprise externe et indépendant qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprise en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale.

Titre IV.- Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 16. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois d'août à 14.00 heures.

L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. L'ordre du jour est préparé par le conseil d'administration, excepté dans les cas où l'assemblée est convoquée sur la demande écrite des actionnaires ainsi qu'il est prévu par la loi, auquel cas le conseil d'administration pourra préparer un ordre du jour supplémentaire.

Les convocations seront portées à la connaissance des actionnaires conformément à la loi.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi).

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et peut être administrateur, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.

Art. 18. Réserve légale - Distributions. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés seront effectués en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

Titre V.- Dispositions finales

Art. 19. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 21. Déclaration. Les mots employés au masculin englobent également le genre féminin.

Art. 22. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives et de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Onzième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Marcel GAILLARD et Olivier MAUGARNY de leur fonction d'administrateurs.

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à sept.

Le Président du Conseil d'Administration à savoir Monsieur Philippe MARCHESSAUX restera en fonction.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Christian VOLLE, né à Avignon, France, le 3 décembre 1948, F-75007 Paris, 19, rue de Lille,

- Monsieur Pascal BIVILLE, né à Versailles, France, le 6 mai 1963, F-78100 Saint Germain en Laye, 4, rue Claude Debussy,
- Monsieur Marc RAYNAUD, né à Toulouse, France, le 29 septembre 1951, F-75007 Paris, 19, rue de Lille,
- Monsieur Eric MARTIN, né à Lyon, le 14 janvier 1953, D-60322 Frankfurt, Annastrasse 23,
- Monsieur Stéphane BRUNET, né à Antony, France, le 7 août 1965, L-5975 Itzig, 10, cité Bernard Simminger,
- Monsieur Anthony FINAN, né à Tunis, Tunisie, le 26 juin 1961, F-92600 Asnières sur Seine, 4, avenue Casimir.

Le mandat de tous les administrateurs se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2008. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. BOONE, C. BRUYANT, S. PONCELET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12190. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048134/242/323.

(080052824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Endurance HC FF&E S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Endurance HC Iota S.à r.l.).

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.025.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

APPEARED:

Orco Germany S.A., a société anonyme, having its registered office at 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 102.254,

represented by Mr Alexander SEMIK, employee, with professional address at L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting as sole member of ENDURANCE HC IOTA S.à r.l. having its registered office in Capellen, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 23rd of January 2008, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The member resolves to change the name of the Company into ENDURANCE HC FF&E S.à r.l.

Second resolution

The member resolves to change Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** There exists under the name of ENDURANCE HC FF&E S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Orco Germany S.A., une société anonyme ayant son siège social au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102254,

représentée par Monsieur Alexander SEMIK, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 40, parc d'Activités Capellen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée ENDURANCE HC IOTA S.à r.l., avec siège social à Capellen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2008, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la Société en ENDURANCE HC FF&E S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENDURANCE HC FF&E S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SEMIK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12193. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048095/242/67.

(080052806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LuxCo 78 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.588.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-first day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated March 19, 2008.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 78 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and eight.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 mars 2008,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 78 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille huit.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lecomte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2008, LAC/2008/12409. - Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008048068/220/231.

(080052986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Rifferton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.118.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047993/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00822. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

NRF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.694.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047992/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02583. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Schotsman S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 36.338.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047991/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02491. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Green Garden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 8, Chemin de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 137.586.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Michel GREGOIRE, technicien agricole, né le 21 novembre 1969 à Mons (Belgique), demeurant B 6150 Anderlues, rue du Premier Vivier, 54,

- Monsieur Davy CATHERINE, consultant, né le 26 mai 1974 à Mons (Belgique), demeurant B-5100 JAMBES, rue de Dave, 94

- Monsieur Joël DELALIEUX, technicien horticole, né le 14 décembre 1974 à Soignies (Belgique), demeurant B-7070 Le Roeulx, Trieu à la Bergeole, 6.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GREEN GARDEN (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à DILLINGEN, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de DILLINGEN par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet tous conseils, toutes opérations exécutées par un bureau d'assistance et plus précisément mais non limitativement l'organisation administrative d'un tel bureau, le rassemblement et le traitement de données commerciales, la consultance en matière commerciale et informatique par l'intermédiaire de personnes physiques autorisées à exercer ces activités.

La société a également pour objet pour son compte ou pour compte de tiers, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'entretien d'espaces verts, l'élagage, la lutte contre les animaux nuisibles, les travaux de désinsectisation, de désinfection, de dératisation, de dépigeonnage avec vente des articles de la branche ainsi que l'entretien sous toutes ses formes d'immeubles privés, commerciaux ou de bureaux par l'intermédiaire de personnes physiques autorisées à exercer ces activités.

En outre, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt six (126) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1. Monsieur Michel GREGOIRE, prénommé, quarante-deux (42) parts sociales	42
2. Monsieur Davy CATHERINE, prénommé, quarante-deux (42) parts sociales	42
3. Monsieur Joël DELALIEUX, prénommé, quarante-deux (42) parts sociales	42
Total: cent vingt-six (126) parts sociales	126

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital autorisé est fixé à cinquante et un mille Euros (EUR 51.000,-) qui sera représenté par cinq cent dix (510) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le gérant ou le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé, dans le respect de la loi, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance n'a pas le pouvoir d'engager financièrement la société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, en cas de gérant unique, par la majorité des gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société ne sera engagée financièrement que par l'assemblée des associés.

Elle sera engagée, en toutes autres circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant ou de chacun des gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'assemblée générale des associés est la seule à pouvoir engager financièrement la société.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII.- Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, après avoir arrêté les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel Grégoire, prénommé.

2. Le siège social de la Société est établi à L-6350 Dillingen, Chemin de la Forêt, 8.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. Gregoire, D. Catherine, J. Delalieux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2008, LAC/2008/12407. — Reçu à 0,5%: soixante-trois euros (€ 63.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008048067/220/191.

(080052976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 127.655), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of the undersigned notary on March 20, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1288 of June 27, 2007. The articles of incorporation have not been amended since.

The Meeting is presided over by Mr Vincent GOY, director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Grégory GOSSELIN, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Monique TOMMASINI, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the thirty-one thousand (31,000) shares representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. The conversion of the thirty one thousand (31,000) ordinary shares in Class A shares.

2. The increase of the Company's issued capital by an amount of forty-six thousand eight hundred eighty-five Euro (46,885.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to an amount of seventy-seven thousand eight hundred eighty-five Euro (77,885.- EUR) by creation and issue of three (3) new Class A Shares with a par value of one Euro (1.- EUR), issued with a share premium of ninety nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (99,999.- EUR) per Class A Share, and by creation and issue of forty-six thousand eight hundred eighty-two (46,882) Class B shares with par value of one Euro (1.- EUR);

3. Subscription of all the new Class A shares by "Europe Capital Partners V (GP) Ltd", a limited company having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 ("ECP V (GP) Ltd") and payment for such new shares and for a share premium of ninety nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (99,999.- EUR) per Class A Share by a contribution in cash.

4. Subscription of all the Class B shares by "Europe Capital Partners V, L.P.", a limited partnership having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda ("ECP V, L.P.") and payment for such shares by a contribution in cash.

5. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions.

6. Miscellaneous.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert the 31.000 (thirty-one thousand) ordinary shares in 31.000 (thirty-one thousand) Class A shares.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of forty-six thousand eight hundred eighty-five Euro (46,885.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to an amount of

seventy-seven thousand eight hundred eighty-five Euro (77,885.- EUR) by creation and issue of three (3) new Class A Shares with a par value of one Euro (1.- EUR), issued with a share premium of ninety nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (99,999.- EUR) per Class A Share, and by creation and issue of forty six thousand eight hundred eighty-two (46,882) Class B shares with par value of one Euro (1.- EUR).

The meeting admits Europe Capital partners V (GP) Ltd to the subscription of the new class A shares and Europe Capital Partners V, L.P. to the subscription of the Class B shares, the existing shareholder declaring to waive as far as necessary its preferential subscription right.

Subscription and payment

The new shares are subscribed as follows:

- the 3 (three) new Class A shares are subscribed by "Europe Capital Partners V (GP) Ltd", a limited company having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 ("ECP V (GP) Ltd"), here represented by its director and Vice-president Mr Vincent Goy, prenamed,

- the 46,882 (forty-six thousand eight hundred and eighty-two) new Class B shares are subscribed by "Europe Capital Partners V, L.P.", a limited partnership having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda ("ECP V, L.P."), represented by its General Partner, ECP V (GP) Ltd, here represented by its director and Vice-president Mr Vincent Goy, prenamed,

All the new shares are fully paid up in cash and the three (3) new Class A Shares with a par value of one Euro (1.- EUR) are paid up together with a share premium of ninety nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (99,999.- EUR) per Class A Share, so that forty-six thousand eight hundred and eighty-five Euro (46,885.- EUR) are allocated to the capital and two hundred and ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven Euro (299,997.- EUR) are allocated to the share premium account.

Proof of the payment of the total amount of three hundred and forty-six thousand eight hundred and eighty-two Euro (346,882.- EUR) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at seventy-seven thousand eight hundred and eighty-five Euro (EUR 77,885.-) divided into thirty-one thousand and three (31,003) Class A shares and forty-six thousand eight hundred and eighty-two (46,882) Class B shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 127.655), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1288 du 27 juin 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent GOY, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Grégory GOSSELIN, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique TOMMASINI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Conversion des 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires en actions de Classe A.

2. Augmentation du capital social à concurrence de quarante-six mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 46.885,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 77.885,-) par la création et l'émission de trois (3) actions nouvelles de Classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), émises avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99.999,-) par action de Classe A, et par la création et l'émission de quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux (46.882) actions de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

3. Souscription de toutes les actions de Classe A par " Europe Capital Partners V (GP) Ltd", limited company, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 ("ECP V (GP) Ltd") et libération de ces actions nouvelles et de la prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99.999,-) par action de Classe A par un versement en numéraire.

4. Souscription de toutes les actions de Classe B par "Europe Capital Partners V, L.P.", limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda ("ECP V, L.P.") et libération de ces actions par un versement en numéraire.

5. Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-six mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 46.885,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 77.885,-) par la création et l'émission de trois (3) actions nouvelles de Classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), émises avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99.999,-) par action de Classe A, et par la création et l'émission de quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux (46.882) actions de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

L'Assemblée admet " Europe Capital Partners V (GP) Ltd à la souscription des 3 (trois) actions nouvelles de Classe A et " Europe Capital Partners V, L.P. " à la souscription des 46.882 (quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux) actions nouvelles de Classe B, l'actionnaire actuel renonçant pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- les 3 (trois) actions de Classe A sont souscrites par " Europe Capital Partners V (GP) Ltd", limited company, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 ("ECP V (GP) Ltd"), ici représentée par son directeur et Vice-président, Monsieur Vincent Goy,

- les 46.882 (quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux) actions de Classe B sont souscrites par "Europe Capital Partners V, L.P.", limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda ("ECP V, L.P.") , agissant par son associé commandité, ECP V (GP) Ltd, ici représentée par son directeur et Vice-président, Monsieur Vincent Goy,

Toutes les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces et les trois (3) actions de Classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) sont libérées ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 99.999,-) par action de Classe A, de sorte que le montant de quarante-six mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 46.885,-) est alloué au capital et le montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 299.997,-) est alloué à un compte prime d'émission.

La preuve du paiement total de trois cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 346.882,-) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 77.885,-) représenté par trente et un mille trois (31.003) actions de Classe A et quarante-six mille huit cent quatre-

vingt-deux (46.882) actions de Classe B. Chaque action émise a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 4.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. GOY, G. GOSSELIN, M. TOMMASINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11490. — Reçu mille sept cent trente-quatre euros quarante et un cents (1.734,41 EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048081/242/182.

(080052869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Paribas Trust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.445.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2008

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur sortant PRICEWATERHOUSECOOPERS S. à r. l. ainsi que des Administrateurs MM, Eric MARTIN, Yvan JUCHEM et Eric BERG.

Le mandat des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

E. BERG / Y. JUCHEM

Administrateur / Administrateur

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 mars 2008 à 17h00

Décision

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'élire comme Président du Conseil, Monsieur Eric MARTIN.

Pour copie conforme

E. BERG / Y. JUCHEM

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008048353/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00129. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048294/242/12.

(080052727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

MedLX1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048289/242/12.

(080052737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Humboldt Multi Invest B, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048285/242/13.

(080052819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

D. E. Shaw Laminar Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 113.010.

EXTRAIT

Par résolutions du conseil de gérance du 26 mars 2008, il a été décidé de procéder au transfert de l'ancien siège de la société situé aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social est dorénavant situé aux:

- 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour Laminar Direct Capital Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008048177/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Kullu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.751.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KULLU S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1042 du 2 juin 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 10 des statuts comme suit:

" **Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur soit par la signature individuelle du délégué du conseil."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

" **Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur soit par la signature individuelle du délégué du conseil."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12186. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048088/242/45.

(080052834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

LFG Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.023.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholder of "LFG CAPITAL S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B number 129.023) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-2346 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on the 14th of June 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1619 of August 1, 2007.

The meeting is presided over by Mrs Elke DOSCH, private employee, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1.- Change of the date of the annual general meeting.
- 2.- Subsequent amendment of article 10.2. of the Articles of Incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting to first Friday of the month of May at 10.00 a.m..

Second resolution

The meeting decides to amend article 10.2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"10.2 The annual general meeting of the Ordinary Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Issuer or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the general meeting, on the first Friday in May of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme "LFG CAPITAL S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 129.023) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1619 du 1^{er} août 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Elke DOSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'actionnaire déclare avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification afférente de l'article 10.2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de changer la date de l'assemblée générale annuelle au premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

"10.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires Ordinaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de l'Emetteur, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai de chaque année à dix heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. DOSCH, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12196. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048102/242/93.

(080052798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

GKV Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.085.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 11 mars 2008, LAC/2008/10349 aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société anonyme «GKV HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg en date du 27 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 62 du 3 février 1996 dont les statuts ont été modifiés plusieurs et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 31 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 400 du 30 avril 2005, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.085

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008048165/5770/24.

(080052884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Transmedia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.916.

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Cinzia FILIPPINI, directrice de sociétés, née à Suzzara (Italie), le 6 novembre 1968, demeurant à L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg,

ici représentée par Monsieur Max SCHAMMEL, employé privé, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "TRANSMEDIA SERVICES S.à r.l." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-4751 Pétange, 165a, rue de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.916, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 520 du 3 avril 2007,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la Société de Pétange à L-3378 Livange 13, rue de Bettembourg, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Livange."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de six cent trente euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHAMMEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2008, Relation GRE/2008/1295. — Reçu douze euros 12 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008048254/231/36.

(080053021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**STARPETROLEUM - SUDAN, Société Anonyme,
(anc. STAR PETROLEUM Middle-East S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.694.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STAR PETROLEUM Middle-East S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54694, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 362 du 29 juillet 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1951 du 18 octobre 2006;
- en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2874 du 11 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en STARPETROLEUM - SUDAN.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en STARPETROLEUM - SUDAN.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 1.** It exists a public limited company ("société anonyme"), governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association, under the name of STARPETROLEUM - SUDAN."

Version française:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme, régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de STARPETROLEUM - SUDAN."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: THILL; HÜBSCH; NELLINGER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008, Relation GRE 2008/1351. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008048255/231/64.

(080053008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

B.T.C., Beneduk Trade Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 22.345.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Marie-Jeanne Kieffer, employée privée, demeurant professionnellement à 42, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Garance Holding S.A. (R.C B 46.001), société luxembourgeoise, dont le siège social est à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme BENEDUK TRADE COMPANY en abrégé B.T.C., ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, a été constituée suivant acte notarié en date 4 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 9 avril 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1162 du 8 novembre 2005;

- que le capital social de la société «BENEDUK TRADE COMPANY en abrégé B.T.C.» s'élève actuellement à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions ordinaires et vingt mille (20.000) actions privilégiées sans droit de vote, toutes les actions sans désignation de valeur nominale;

- que Garance Holding S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

Une copie du bilan prémentionné, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents Euros (1.200,- EUR)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signature: M.-J. KIEFFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2008, LAC/2008/11140. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008048066/220/56.

(080053071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Rubin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 109.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048270/242/12.

(080052896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

A2C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 121.202.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008048022/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Avesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 109.197.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVESTA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1165 du 8 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du premier alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

"Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président."

2) Modification de l'article 9 des statuts comme suit:

" **Art. 9.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur soit par la signature individuelle du délégué du conseil."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

" **Art. 7. (premier alinéa).** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

" **Art. 9.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur soit par la signature individuelle du délégué du conseil."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12185. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Releveur ff (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008048085/242/51.

(080052848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Maxioma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.810.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008047809/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01163. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Frelander Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.410.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008047810/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01132. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Frelander Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.410.

Le bilan au 30 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008047811/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Transworld International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047812/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00942. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

SOCAL, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 24.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047813/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00944. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Marcom House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.443.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047814/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01567. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Société d'Etude et de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 26.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'ETUDE ET CONSTRUCTION SA
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008047815/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01983. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Schockmel Claude s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1714 Luxembourg, 53, Val de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 25.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHOCKMEL CLAUDE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008047817/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01990. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Paca Location S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.065.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

12, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008047818/575/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05059. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Sinequanon Real Estate Services General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2008047819/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08101. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Carnel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.764.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047821/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01850. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Dela Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 84.620.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour la société

Rudy PARIDAENS

Administrateur

Référence de publication: 2008047825/1707/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02632. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.258.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047826/6654/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01896. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Royal Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 39.709.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

po. Signature

Référence de publication: 2008047827/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00919. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Lombardini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.586.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.08.

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.

Angelo DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008047828/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08922. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Chorfas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.273.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.08.

CHORFAS S.A.

Régis DONATI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008047829/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00082. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Syngenta Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.579.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008047830/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00101. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Fortyifty Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.807.

Le bilan au 30 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008047848/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

MMD Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.326.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MMD INVESTMENT SA
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008047831/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00958. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Morgiou Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 124.597.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/04/08.
MORGIOU FINANCES S.A., Société Anonyme
Régis MEISTER / Yves CACCLIN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008047832/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00897. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 26.440.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/04/08.
COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding
Paul JEANBART
Président du Conseil

Référence de publication: 2008047833/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00968. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Mando (Luxembourg) Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 99.534.

—
Dépôt Rectificatif du 12 octobre 2006, N. 6/1109053

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008047834/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04533. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Seisco Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.421.

—
Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET
128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008047840/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03605. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Seisco Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.421.

—
Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET
128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008047841/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03603. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Etablissement Lutimmobil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 97.423.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour Etablissement Lutimmobil S.à.r.l.

MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008047855/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01783. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Taylor Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 104.201.

Le bilan de la dissolution au 29/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET
128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG
Avocats
Signature

Référence de publication: 2008047842/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03615. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Taylor Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 104.201.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET
128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG
Avocats
Signature

Référence de publication: 2008047843/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03621. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Taylor Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 104.201.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET
128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG
Avocats
Signature

Référence de publication: 2008047844/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03625. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Criboi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.392.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET
128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008047845/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03628. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Global Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 80.159.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047846/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00345. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Fun Car Rentals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 99.328.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047847/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00341. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Forum Ludis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.298.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008047849/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01110. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Forum Ludis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.298.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. BOX 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008047850/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Marianoa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.376.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008047852/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Marianoa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.376.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008047853/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Eurosquare 3 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.325.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY Sàrl
Liquidateur
Signature

Référence de publication: 2008047856/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01802. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

EPI Office 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.952.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047854/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01283. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

D.B.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.022.

Le bilan au 31 décembre 2007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047857/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01677. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Lagfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 51.599.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047859/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01648. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Com-Invest Management Rubens S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 115.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047860/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07070. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Com-Invest Management Wallmark S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 113.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047861/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07071. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Multiflags S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 66.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047862/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07069. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

NATEBO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.756.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

NATEBO S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008047867/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00240. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Immo Focus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.178.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008047869/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07681. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Roxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.836.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roxy S.à r.l.

Eurolex Management S.A.

M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2008047871/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01251. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Lowell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.267.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GODFREY-HIGUET

128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008047873/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03588. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Francilienne S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.033.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047875/3260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01846. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

LNG Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.225.

Constituée par-devant M^e Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004,
acte publié au Mémorial C n^o 1257 du 8 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour LNG IMMOBILIERE S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008047907/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00956. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Strike Club Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

Le bilan au 31 JANVIER 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008047876/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01958. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour LBREP II Europe S.à r.l., SICAR
Signature

Référence de publication: 2008047877/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02312. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Actio Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.410.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008047879/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00739. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Atelier d'Architecture Extenso, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 117.230.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.3.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047882/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

RBC Dexia Investor Services Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 117.588.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

RBC Dexia Investor Services Participations S.à.r.l.

Georges Kohr / Xavier Nevez

Member of the Executive Committee / Head of Corporate Administration

Référence de publication: 2008047881/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00545. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Kenross Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.548.

Le bilan au 31.08.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047883/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01556. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

GI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.255.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047884/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01553. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Studio de la Danse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-208, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.419.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/04/2008.

Pour STUDIO DE LA DANSE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008047903/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00356. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Punta S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008047887/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01889. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Veva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.549.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEVA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008047888/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01885. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Dengold Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.796.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR DENGOLD OVERSEAS HOLDING S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008047889/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01867. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

IProc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.470.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008047913/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01961. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.100,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

EXTRAIT

M. Justin Reizes, ayant son adresse professionnelle au 1, 25/F, AIG Tower, Connaught Road, HK - Central, a cédé 5 parts sociales

à RBC cees Trustee Limited, un "Jersey corporate entity" constitué selon le droit de Jersey, Îles Anglo-Normandes, ayant son siège sociale aux 19-21, Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Îles Anglo-Normandes (Numéro d'immatriculation: 68138 Jersey Company Register) agissant en qualité de trustee pour le compte de The KKR International Employee Pension Plan.

de sorte que les 14.484 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- 1.564 parts sociales par KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership
- 477 parts sociales par KKR Partners (International), Limited Partnership
- 8.865 parts sociales par KKR European Fund II, Limited Partnership
- 988 parts sociales par The Northwestern Mutual Life Insurance Company
- 587 parts sociales par TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd.
- 401 parts sociales par TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd.
- 612 parts sociales par BIS MPP Limited
- 39 parts sociales par M. A. Maurice Myers
- 2 parts sociales par M. Robert Lewin
- 773 parts sociales par KFN Co-Invest Holdings, L.P.
- 171 parts sociales par Permanent Investment Management Limited
- 5 parts sociales par RBC cees Trustee Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rubus International S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008048341/7441/34.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.